



Dissimulation de souscription d'abonnement

Par **BriSeiS**, le **08/02/2012** à **00:20**

Bonjour,

Je viens à vous car ma mère se trouve dans une situation peu confortable.

Depuis quelques mois elle était en contact avec purevoyance par téléphone.

Cette fois elle n'a pas eu le médium habituel mais un autre, trouvant cette entrevue suspecte elle a décidé de m'en parler car étant commerciale je sais reconnaître les gens malhonnête par rapport à leur comportement.

Elle m'explique que ce monsieur lui avait proposé de dissoudre les ondes négatives qui tournaient au tour d'elle et que pour cela elle devait le contacter si possible deux fois par mois moyennant 30 min par séance, que ce ne l'engageait à rien et qu'elle pouvait y mettre fin quand elle le désirait.

Le temps qu'elle m'explique cette entrevue plus que bizarre elle a reçu un sms de purevoyance la remerciant d'avoir souscrit un abonnement d'une valeur de 195€ avec un numéro de téléphone 04.92.18.00.99.

J'ai donc contacté ce numéro et parlé à une femme qui me confirme l'abonnement. Je lui demande donc de résilier celui ci, elle me dit que je dois faire un courrier par accusé réception en me donnant une adresse.

Après une recherche sur internet il s'agit de l'hébergeur????

C'est pourquoi je vous contacte pour posé deux questions.

La première : Est ce qu'il y a des conditions particulières de résiliation de ce type d'abonnement pris par l'intermédiaire du téléphone ? (comme par exemple dans ma profession ou les gens ont 7 jours de rétractation ou comme un magasins ou il n'y a pas de recours)

La deuxième Est ce normal que purevoyance me demande d'envoyer mon accusé réception chez son hébergeur ?

Merci de votre aide.